



## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT 1013-02**

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 1013-02 modifiant le règlement 1013 en conformité avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 10 mai 2022 à la séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, ce 17 mai 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et greffier-trésorier